Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AIDE SOCIALE VAUDOISE

Communiqué commun du Conseil d'Etat et de la Municipalité de Lausanne

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de nouvelles dépositions faites auprès du Contrôle cantonal des finances, au lendemain de la publication par ce dernier du rapport sur la sécurité liée à l'octroi de l'Aide sociale vaudoise. Ces informations mettent en cause le fonctionnement du Service social et du travail de la Ville de Lausanne. Le syndic de Lausanne Jean-Jacques Schilt conduira les démarches pour faire toute la lumière sur ces nouveaux éléments. Le Conseil d'Etat assumera son devoir de surveillance dans ces investigations par l'intermédiaire de Me Bernard Ziegler.

Les nouvelles informations en possession du Conseil d'Etat vaudois ont amené ce dernier à demander à la Municipalité de Lausanne de procéder rapidement à des investigations portant sur le fonctionnement de l'administration communale en matière d'octroi de l'aide sociale. Pour assumer son devoir de surveillance, le Conseil d'Etat a mandaté Me Bernard Ziegler, ancien conseiller d'Etat genevois. Ce choix permettra de mener ces opérations en cohérence avec le train de mesures déjà annoncé par le Conseil d'Etat, placé sous la haute surveillance de l'ancien magistrat. Il va de soi que les fonctionnaires concernés seront requis de collaborer avec le mandataire, à l'égard duquel ils seront relevés du secret de fonction.

La Municipalité de Lausanne, consciente qu'il en va de la crédibilité de l'aide sociale et du bon fonctionnement de la péréquation intercommunale, tient comme le Conseil d'Etat à garder la situation sous contrôle et à corriger ce qui doit l'être. Cette démarche est d'autant plus importante qu'elle doit permettre, au delà de ces corrections, de maintenir la qualité des prestations à l'endroit des personnes les plus défavorisées de notre société. La Municipalité a donc décidé, dans sa séance de ce matin, d'accéder à la demande du Conseil d'Etat et de charger le syndic Jean-Jacques Schilt de conduire les démarches pour faire toute la lumière sur ce dossier, en collaboration avec Me Bernard Ziegler, ce dernier garantissant le devoir de surveillance de l'Etat.

Lausanne, le 07 mai 1998

Charles-Louis Rochat, chef du Département vaudois de la santé et de l?action sociale, 021-316 50 01 Jean-Jacques Schilt, syndic de Lausanne, 021-315 22 00